

DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE
RAPPORT SUR LES DÉPENSES DE BASE DE
L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD 2000-2001
ET DES INVESTISSEMENTS DIFFÉRENTIELS

INTRODUCTION

En septembre 2000, les premiers ministres, sauf celui du Québec, font l'annonce de l'Entente sur le développement de la petite enfance. Les premiers ministres affirment par là leur engagement au bien-être des enfants en définissant leur vision du développement de la petite enfance comme un investissement dans l'avenir du Canada.

L'entente fait du développement de la petite enfance une priorité des gouvernements. Les premiers ministres acceptent de travailler ensemble afin que les jeunes enfants puissent s'épanouir pleinement et qu'ils soient en santé, en sécurité, prêts à apprendre ainsi qu'impliqués socialement et responsables.

À l'appui de cet objectif commun, les gouvernements s'engagent à améliorer et à accroître avec le temps les programmes et les services visant le développement de la petite enfance. Le gouvernement du Canada accepte de transférer aux provinces et aux territoires le financement servant à appuyer cette tâche. L'Île-du-Prince-Édouard recevra environ 9,9 millions de dollars au cours de la durée de l'entente (5 ans). Durant l'exercice financier 2001-2002, l'Île-du-Prince-Édouard reçoit 1,3 millions de dollars à titre d'investissement dans le développement de la petite enfance.

Dans le cadre de l'entente, les premiers ministres s'engagent « à remettre à la population canadienne un rapport annuel sur leurs investissements et leurs progrès en ce qui concerne l'amélioration des programmes et des services... en commençant par l'établissement des données de base sur les dépenses et activités actuelles en matière de développement de la petite enfance. Les gouvernements commenceront à fournir des rapports d'ici un an et s'efforceront de continuer d'améliorer la qualité de leurs rapports avec le temps. » (Communiqué de la réunion des premiers ministres, le 11 septembre 2000.)

DOMAINES D'INVESTISSEMENT

À l'Île-du-Prince-Édouard, les investissements dans le développement de la petite enfance ont été intégrés à la Stratégie visant au développement sain de l'enfant. En 2000-2001, les investissements précis ont surtout portés sur les grandes composantes suivantes :

Grande composante : Renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants

1. Programme de maternelle public axé sur la communauté

En septembre 2000, l'Île-du-Prince-Édouard met en place un programme de maternelle unique. Ce programme prend appui sur le réseau de maternelles communautaires en place depuis les années 1970. Le ministère de l'Éducation finance un programme de maternelle de base d'une demi-journée, élabore le programme d'études, fournit la formation sur place et l'appui aux éducateurs de la petite enfance. Le ministère de la Santé et des Services sociaux continue de délivrer des permis de maternelle à titre de centres de la petite enfance, accrédite le personnel et finance les appuis aux enfants présentant des besoins particuliers.

Dans notre réseau de maternelles communautaires, les parents ont la flexibilité de sélectionner le programme de leur choix : par exemple, les parents peuvent choisir d'inscrire leurs enfants dans un centre de la petite enfance à la journée, lequel offre le programme de base de la maternelle durant une partie de la journée. Dans le cadre du réseau de la petite enfance, les programmes de maternelle continuent d'offrir des petites classes dont le ratio est d'un enseignant pour 12 enfants. Le taux de participation des enfants de cinq ans aux programmes de maternelle a augmenté de 85 pour cent en 1999 et de 97 pour cent en 2000.

2. Services d'intervention précoce

Au cours des dernières années, on a fait beaucoup de progrès à l'Î.-P.-É. dans la mise en place de services d'intervention appropriés auprès des enfants atteints d'autisme. Bien qu'il y ait encore du travail à faire, la collaboration soutenue des parents et des professionnels à résoudre ce problème est un signe encourageant que le travail progressera.

Dans ce domaine, les efforts ont surtout portés sur les enfants atteints d'autisme. Toutefois, certains investissements ont également été orientés vers les enfants présentant d'autres types de troubles développementaux. On a investi dans certains domaines rattachés à l'intervention précoce, notamment :

- Consultation en programmation à la maison pour les enfants atteints d'autisme : évaluation d'enfants, conception de programme, formation de parents;
- Soutien professionnel au programme d'intervention précoce à la maison;
- Subventions aux centres de la petite enfance afin d'aider les enfants présentant des besoins particuliers;
- Appui aux programmes, formation et développement auprès des centres de la petite enfance où se trouvent des enfants présentant des besoins particuliers;
- Mesures de soutien pour les personnes handicapées - enfants : de la naissance jusqu'à l'âge de six ans.

Grande composante : Renforcer les appuis communautaires

3. Stratégie visant au développement sain de l'enfant

Un des principes de base de la Stratégie visant au développement sain de l'enfant est l'importance de la participation de la communauté et l'appartenance à celle-ci dans toutes les initiatives visant les enfants. Le Conseil du premier ministre sur le développement sain de l'enfant fournit une occasion aux représentants de la communauté de surveiller l'efficacité de la stratégie en mesurant les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs et dans l'amélioration des résultats des enfants.

Le Groupe de travail sur les enfants fournit également l'occasion aux représentants de la communauté de travailler en étroite collaboration avec le personnel gouvernemental du Secrétariat à l'enfance. Il participe activement à la définition des priorités, des buts et des étapes suivantes dans la mise en œuvre de la stratégie.

Le Secrétariat travaillera également en étroite collaboration avec l'Association pour le développement de la petite enfance dans le cadre de son projet « Comprendre les premières années ». Le personnel des deux organismes collabore au soutien des plans d'action communautaire visant le développement sain des enfants. Les investissements dans ce domaine appuient cette initiative continue de développement communautaire.

Grande composante : Renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants			
Activité	2000-2001 de base	Investissement différentiel (IDPE) 2001-2002	Investissement total et répartition 2001-2002
Domaine d'investissement : intervention précoce			
Consultation en programmation à la maison pour les enfants atteints d'autisme : évaluation d'enfants, conception de programme, formation de parents	(dépenses précédentes financées au moyen d'une subvention unique de Santé Canada)	21 000 \$	21 000 \$
Soutien professionnel au programme d'intervention précoce à la maison	22 500 \$	28 000 \$	50 500 \$
Subventions aux centres de la petite enfance afin d'aider les enfants présentant des besoins particuliers	580 200 \$	300 000 \$	880 200 \$
Appui aux programmes, formation et développement auprès des centres de la petite enfance où se trouvent des enfants présentant des besoins particuliers	–	50 000 \$	50 000 \$
Mesures de soutien pour les personnes handicapées - enfants : de la naissance jusqu'à l'âge de six ans	–	300 000 \$	300 000 \$
Total		699 000 \$	

Grande composante : Renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants			
Activité	2000-2001 de base	Investissement différentiel (IDPE) 2001-2002	Investissement total et répartition 2001-2002
Domaine d'investissement : maternelles communautaires publiques	2,7 millions \$	500 000 \$	3,2 millions \$
Total		500 000 \$	

Grande composante : Renforcer les appuis communautaires			
Activité	2000-2001 de base	Investissement différentiel (IDPE) 2001-2002	Investissement total et répartition 2001-2002
Domaine d'investissement : Stratégie visant au développement sain de l'enfant – Collaboration communautaire et développement communautaire	–	110 000 \$	110 000 \$
Total		110 000 \$	